

**AR Prefecture**

063-256301375-20230308-DBS20230304-DE  
Reçu le 23/03/2023  
Publié le 23/03/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20230304

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 8 Mars à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 22/02/2023.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – BONY - LELONG.

**Nombre de membres** : en exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 10

**Objet : Demande de subvention de l'association des 4 saisons de Sainte-Christine pour la fête du Bois 2023.**

Le Président expose aux membres du bureau suite au succès de la Fête du Bois 2022, l'association les 4 saisons de Sainte-Christine et l'association des Bûcherons Auvergnats coorganisent la Fête du Bois 2023.

Cette année, en plus des animations habituelles, l'édition 2023, qui aura lieu les 22 et 23 juillet, accueillera le 20<sup>ème</sup> championnat de France de sculpture à la tronçonneuse ainsi qu'un Concours International de coupe de bois sportive.

Cette manifestation nécessite chaque année la mise en place de moyens matériels et financiers importants.

Pour contribuer à la réussite de cet évènement, ces associations font appel à leurs partenaires et acteurs de l'économie locale pour sponsoriser cet évènement à titre exceptionnel.

Tous les partenaires associés quel que soit leur domaine d'activité, bénéficient des divers supports de communication selon le montant de leur participation : encart publicitaire dans brochure diffusée à 20 000 exemplaires, banderole sur podium, supports personnalisés, etc...

Des contrats de partenariat sont possibles: ils peuvent prévoir l'attribution d'une sculpture réalisée lors du Championnat de France ou la possibilité de mettre en place une banderole fournie par le partenaire.

Le Président demande aux membres du bureau de délibérer sur cette demande de sponsoring/mécénat.

AP: Prefecture  
Où cet exposé a été en vue  
Où cet exposé a été en vue délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

063-256301375-20230308-DBS20230304-DE

Reçu le 23/03/2023

Publié le 23/03/2023

~~DECIDE de ne pas attribuer de subvention.~~ Le SMADC ne disposant pas de crédits pour ce type de manifestations, en dehors des subventions culturelles qui sont attribuées en début d'année.

**DIT**: qu'il peut leur être suggéré de contacter les conseillers départementaux qui sont susceptibles d'intervenir dans le cadre de leur DALD.

**DIT**: que le Président informera l'association de cette décision par courrier et proposera comme habituellement l'attribution de lots (collection Combrailles et Patrimoine, livres sur les arbres remarquables, etc..).

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

**Boris SOUCHAL**

